



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
8 novembre 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2023, à 10 heures

Présidence : M. Marschik (Autriche)

Sommaire

Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 67 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (A/78/137, A/78/214, A/78/247, A/78/284 et A/78/366)

1. **M^{me} Gamba** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés), présentant son rapport (A/78/247), dit qu'en 2022, les Nations Unies ont confirmé plus de 27 000 violations graves contre des enfants dans des situations de conflit armé, notamment un nombre élevé de cas de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique, de recrutement et d'utilisation, de refus d'accès à l'aide humanitaire et d'enlèvements. Par rapport à 2021, les attaques contre les écoles, les hôpitaux et leur personnel ont augmenté de 112 %.

2. Les risques et les vulnérabilités des enfants déplacés sont une source de préoccupation. Les déplacements favorisent les violations et les atteintes, notamment le recrutement et l'utilisation par des groupes armés, ainsi que l'enlèvement, la violence sexuelle et la traite des enfants. Lorsque les enfants sont déplacés, leur accès à la santé et à l'éducation est souvent perturbé et l'aide humanitaire leur est refusée. Les chocs climatiques dans les zones touchées par les conflits exacerbent davantage les déplacements, et les risques de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique visant des enfants déplacés ou qui retournent chez eux dans des zones contaminées par des mines et des engins explosifs représentent un réel danger. Dans ce contexte, la collecte de données est essentielle. Pour combler les lacunes en matière d'information, le Bureau de la Représentante spéciale a mené des recherches sur l'impact des conflits armés sur les enfants handicapés et sur les conséquences de l'insécurité climatique sur les enfants touchés par un conflit armé. Le Bureau travaille également en coopération avec la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, afin d'étudier les liens entre la traite des enfants et les six violations graves.

3. Un mémorandum d'accord a été signé par le Bureau de la Représentante spéciale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de mettre en commun des connaissances spécialisées sur l'éducation dans le cadre de la réintégration des enfants touchés par un conflit. Lors de ses visites en Colombie, en Éthiopie, en Israël et dans l'État de Palestine, au Mozambique, en Ukraine et dans la Fédération de Russie, la Représentante spéciale a assuré un suivi direct des réalités auxquelles se heurtent les enfants et a aidé les gouvernements et les organisations régionales à trouver des moyens de prévenir les violations et d'y mettre fin. En mai 2023,

son Bureau, conjointement avec la Ligue des États arabes, a organisé une conférence régionale à Doha sur la prévention des violations graves contre des enfants. En juin 2023, la Représentante spéciale a participé à une conférence à Oslo sur les enfants et les conflits armés et a rencontré l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour la jeunesse à Addis-Abeba.

4. En 2022, la collaboration fructueuse de l'Organisation des Nations Unies avec les parties au conflit a permis la libération de plus de 12 000 enfants et a conduit à l'adoption d'une nouvelle législation et de mesures de responsabilisation. Le Bureau de la Représentante spéciale a organisé des dizaines d'ateliers de renforcement des capacités, notamment une université d'été virtuelle avec l'Université de Malte, afin d'approfondir les connaissances spécialisées de l'Organisation des Nations Unies, des gouvernements, des organisations régionales, des équipes spéciales de pays des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des universitaires dans le domaine de la protection de l'enfance.

5. Il importe de se rappeler que toutes les personnes âgées de moins de 18 ans bénéficient des protections prévues par la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris le droit à l'éducation et le droit à disposer de documents d'identité. L'érosion des cadres de protection internationaux constitue une grave menace pour les droits de l'enfant, en particulier pour les enfants les plus âgés, qui sont souvent traités comme des adultes ou soumis à des mesures antiterroristes au risque de voir leurs propres droits en tant qu'enfants restreints. La protection des enfants doit être abordée dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, la paix, le développement et les droits humains.

6. **M. Lang** (États-Unis d'Amérique) dit que le nombre d'enfants qui ont été touchés par un conflit en 2022, y compris par les six violations graves, est accablant. La violence tue un enfant toutes les cinq minutes et on estime que chaque année, au moins un milliard d'enfants, soit la moitié des enfants du monde, subissent une forme ou une autre de violence. Les conséquences des changements climatiques sur les enfants doivent également être prises en compte. La communauté internationale devrait mieux répondre aux besoins des enfants dans ses investissements liés au climat. Les États devraient collaborer pour garantir la sécurité des enfants partout dans le monde.

7. **M. Rizal** (Malaisie) dit qu'il n'est pas surprenant que la Palestine continue de figurer parmi les zones de conflit les plus meurtrières pour les enfants en raison des actions ignobles d'Israël, Puissance occupante. À cet égard, il est regrettable qu'Israël n'ait pas été inscrit

sur la liste des parties commettant des violations graves, alors qu'il continue de tuer aveuglément des milliers d'enfants palestiniens dans le territoire palestinien occupé et de les soumettre à des violences. Étant donné l'augmentation alarmante du nombre de cas de violations graves confirmées, la délégation malaisienne souhaite savoir quelles mesures immédiates pourraient être prises pour réduire sensiblement ces actes.

8. **M^{me} González** (Argentine) dit que, compte tenu de l'augmentation de la vulnérabilité des filles et des garçons causée par l'aggravation des conflits multidimensionnels et des conflits en cours dans le monde, il serait intéressant de savoir quels mécanismes devraient être adoptés pour renforcer le rôle du personnel spécialisé dans la protection de l'enfance dans les missions de maintien de la paix afin de faire en sorte d'appliquer une approche de prévention centrée sur les besoins des victimes et de garantir la pleine protection des droits de l'enfant.

9. **M. Tammsaar** (Estonie), s'exprimant au nom des pays nordiques et baltiques (Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège et Suède), dit que la Fédération de Russie a été citée dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés comme une partie qui commet des violations graves contre des enfants. La gravité des violations qui ont été commises contre des enfants ukrainiens dans le contexte de la guerre d'agression russe est extrêmement troublante, notamment le passage concernant la plus jeune victime de viol, qui n'a que quatre ans. La Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt visant le Président et la Commissaire aux droits de l'enfant de la Fédération de Russie, qui ont commis le crime de guerre que constitue la déportation illégale d'enfants des régions occupées de l'Ukraine vers la Russie et le Bélarus. Le Gouvernement ukrainien a recensé plus de 19 000 enfants qui ont été illégalement expulsés ou séparés de leurs parents ou représentants légaux. La Russie a-t-elle signé le plan d'action commun ou indiqué un calendrier pour sa signature ? Les responsables russes ont-ils permis au Bureau de la Représentante spéciale d'accéder aux territoires occupés d'Ukraine ?

10. **M. Kuyimizakis** (Malte) dit que sa délégation attend avec impatience les résultats des travaux de la Représentante spéciale menés en partenariat avec Malta Foundation for the Wellbeing of Society concernant un modèle de réintégration des enfants et des jeunes déplacés dans les sociétés d'accueil. Le lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement constitue un point de départ pour l'analyse globale des facteurs de violations graves. Il importe de respecter les dispositions de la Convention relative aux droits de

l'enfant, notamment une différenciation en fonction de l'âge et du genre dans les mesures de prévention des conflits. Compte tenu des obstacles qui restent à surmonter dans le domaine des enfants et des conflits armés, M. Kuyimizakis se demande ce que les États membres pourraient faire de plus pour soutenir le mandat de la Représentante spéciale.

11. **M^{me} Andrić** (Croatie) dit que les conclusions du dernier rapport sur les enfants et les conflits armés exigent un dialogue politique continu. La communauté internationale a élaboré des instruments puissants, qui fournissent des outils précieux pour protéger les droits des enfants et renforcer leur protection, mais cette mesure n'a pas suffi à mettre fin aux violations graves et récurrentes. Garantir une meilleure protection des enfants pendant un conflit armé et faire en sorte que les auteurs des actes commis à leur encontre aient à rendre des comptes devraient figurer en tête des priorités dans les situations de conflit. Le dialogue avec les parties au conflit semble être une première étape efficace à cet égard. M^{me} Andrić demande quelles sont les meilleures pratiques qui ont favorisé un plus grand engagement des gouvernements dans la prévention des violations graves.

12. **M^{me} Mousa** (Arabie Saoudite) dit que son pays partage les préoccupations de la Représentante spéciale concernant les violations graves contre les enfants, notamment le meurtre, l'atteinte à l'intégrité physique et le recrutement. Le rapport contient une recommandation invitant les États à élaborer, sous les auspices de l'Assemblée générale, une stratégie globale qui engloberait toutes les initiatives concernant les enfants touchés par un conflit. M^{me} Mousa demande si une première ébauche de cette stratégie a été élaborée et de quels mécanismes on dispose pour sa mise en œuvre.

13. **M^{me} Mihail** (Roumanie) dit que la Représentante spéciale a exprimé son inquiétude quant à l'instrumentalisation croissante des écoles dans le cadre des hostilités, les attaques contre les écoles et les hôpitaux et leur personnel protégé ayant augmenté de 112 % en 2022 par rapport à l'année précédente. La Roumanie n'a épargné aucun effort pour assurer la protection de tous les enfants ukrainiens, y compris les enfants non accompagnés, qui ont franchi ses frontières. Des efforts ont été déployés pour intégrer ces enfants dans le système éducatif national, mais beaucoup préfèrent suivre des cours en ligne organisés par l'Ukraine. M^{me} Mihail demande si la question de l'accès à l'éducation des enfants en temps de conflit armé fait partie des efforts menés par la Représentante spéciale pour nouer des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Quelles sont les mesures envisagées par les Nations Unies pour favoriser le regroupement familial ?

14. **M. Ono** (Japon) dit qu'il serait intéressant de savoir comment l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, pourrait être renouvelée. La situation décrite dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés est déplorable. Il est regrettable que les instruments de protection des enfants en temps de conflit armé et le droit international humanitaire soient ignorés. Le Japon est attaché à protéger les droits des enfants, y compris leurs droits à l'éducation et aux soins de santé, et continuera de coopérer avec les États membres, le système des Nations Unies et la société civile à cet égard.

15. **M. Bauwens** (Belgique) dit qu'il est consternant d'apprendre l'augmentation des attaques contre les écoles et les hôpitaux, notamment en raison de la guerre d'agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les États devraient protéger l'éducation contre les attaques conformément à la résolution 2601 (2021) du Conseil de sécurité et approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La délégation belge se félicite que le rapport de la Représentante spéciale mette l'accent sur les vulnérabilités des millions d'enfants qui ont été déplacés en raison d'un conflit. La Belgique est très préoccupée par les violations des droits humains et les atteintes subies par les enfants déplacés. M. Bauwens exhorte tous les États à respecter les droits des enfants déplacés et à leur accorder la protection spéciale à laquelle ils ont droit. Les États qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier et appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs.

16. **M^{me} Freudenreich** (France) dit que le mandat de la Représentante spéciale joue un rôle essentiel dans le respect du droit international et la protection des enfants. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre fin aux atrocités qui continuent d'être commises contre les enfants en temps de conflit armé. La France a toujours été à l'avant-garde de ces efforts, collaborant avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour faire respecter les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. M^{me} Freudenreich demande ce que la Représentante spéciale a tiré de sa récente visite à Téhéran et si l'Ukraine a été couverte par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

17. **M^{me} Asaju** (Nigéria) dit que, conformément à la loi sur les droits de l'enfant de son pays, l'intérêt supérieur de l'enfant est de la plus haute importance. Déterminé à mettre fin à toutes les formes de violence

contre les enfants, le Nigéria continue d'œuvrer pour la protection des enfants à de multiples niveaux en s'appuyant sur le soutien d'amis et d'alliés dans les zones de conflit du pays. Le rapport de la Représentante spéciale contient des allégations de « violations graves » dans son pays qui sont trop fortes. Les responsables nigériens sont particulièrement sensibles aux droits des enfants, surtout en période de conflit armé. Le Nigéria n'a imposé aucune restriction à l'accès des groupes dûment accrédités aux zones de conflit.

18. **M^{me} Ijaz** (Pakistan) dit que sa délégation est profondément préoccupée par les violations persistantes des droits humains et du droit humanitaire international touchant des enfants dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé. Les « violations graves » commises par les forces de sécurité indiennes contre des enfants dans ces régions ont été mises en évidence dans le rapport 2022 du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Malheureusement, la situation n'a pas changé. Dans son rapport de 2023, le Secrétaire général exhorte à raison l'Inde à interdire l'emploi de la force létale et non létale contre des enfants, et notamment à ne plus utiliser d'armes à plombs, à prévenir toute forme de mauvais traitements infligés à des enfants en détention et à protéger les enfants contre les infractions sexuelles. M^{me} Ijaz demande quel mécanisme le Bureau de la Représentante spéciale a l'intention d'adopter à l'avenir pour surveiller et signaler les violations graves.

19. **M^{me} Stricker** (Suisse) dit que la Suisse est alarmée par l'augmentation du nombre d'enfants touchés par des violations graves, en violation flagrante des obligations qui incombent aux États en droit international humanitaire et en droit des droits humains. La collaboration avec toutes les parties prenantes et dans tous les contextes, ainsi que le mécanisme de suivi et de communication de l'information, sont des éléments essentiels de la mise en œuvre du mandat de la Représentante spéciale. M^{me} Stricker demande quelles sont les principales difficultés que rencontre le Bureau de la Représentante spéciale concernant ce mécanisme, tant sur le terrain qu'à New York.

20. **M^{me} Alexandridou** (Grèce) dit qu'une plus grande prise de conscience mondiale et des partenariats solides sont nécessaires pour prévenir les violations graves contre les enfants en période de conflit armé. Il serait intéressant de savoir comment les États membres pourraient contribuer à la promotion de la nouvelle campagne de sensibilisation de la Représentante spéciale qui doit être lancée en 2024 et qui vise à placer la voix des enfants au centre de ses travaux. La Grèce a fait de la promotion du programme du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, ainsi que

sur les femmes, la paix et la sécurité, l'une des priorités de sa candidature en tant que membre non permanent du Conseil pour la période 2025-2026. Dans ce contexte, la délégation grecque se tient prête à continuer de placer la question des enfants et des conflits armés en tête des priorités du système des Nations Unies.

21. **M. Hakobyan** (Arménie) dit que sa délégation aimerait en savoir plus sur les mesures que la Représentante spéciale, en tant que principale championne de la protection des enfants touchés par un conflit armé dans le système des Nations Unies, envisage de prendre pour lutter contre les crimes ignobles, notamment plusieurs des six violations graves, qui touchent des milliers d'enfants dans le Haut-Karabakh. Les 19 et 20 septembre 2023, l'Azerbaïdjan a lancé un assaut au cours duquel des écoles ont été attaquées et des enfants tués. En conséquence, 100 000 personnes, dont un tiers d'enfants, ont été déplacées de force. Avant cela, la population civile a enduré près de 10 mois de blocus, l'Azerbaïdjan refusant l'accès humanitaire.

22. **M^{me} Al-Buainain** (Qatar) dit que son pays est heureux de participer à la sensibilisation mondiale et à la définition des priorités liées à la question des enfants et des conflits armés. En outre, le Qatar a fait don de 2,5 millions de dollars au Bureau de la Représentante spéciale pour la période 2018-2023. Le Qatar attache de l'importance aux recommandations contenues dans le rapport, en particulier celles qui concernent le renforcement des capacités pour la fourniture d'un appui technique et aux programmes de réintégration à long terme tenant compte des questions de genre.

23. **M^{me} Šmidt** (Slovénie), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse, dit que son pays était membre du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 1261 (1999), la première à porter sur les enfants et les conflits armés. La Slovénie continuera de défendre vigoureusement le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés lors de sa prochaine participation en tant que membre du Conseil. La délégation slovène se réjouit de pouvoir coopérer étroitement avec la Représentante spéciale et son Bureau. Étant donné qu'un nombre sans précédent des six violations graves contre les enfants ont été commises dans le cadre de conflits armés, M^{me} Šmidt se demande comment la communauté internationale pourrait mieux veiller à ce que les auteurs de ces actes aient à rendre des comptes.

24. **M^{me} Orduz Duran** (Colombie) dit que sa délégation est reconnaissante à la Représentante spéciale d'avoir salué la mise en œuvre par la Colombie de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Les organes gouvernementaux ont élaboré un plan d'action

pour la mise en œuvre de la Déclaration afin de garantir que les mesures voulues seront en place pour protéger les écoles contre les attaques et éviter que ces établissements soient utilisés à des fins militaires. La Colombie est attachée à mettre en œuvre les accords de paix, consciente de leur importance en tant que mécanisme de protection des droits des enfants et des jeunes.

25. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) dit que les crimes russes contre les enfants ukrainiens sont l'une des caractéristiques les plus horribles de la guerre d'agression menée par la Russie. L'Ukraine reste déterminée à renforcer la protection des enfants, y compris ceux qui ont été enlevés par la Fédération de Russie. À cette fin, le pays a noué un dialogue constructif et entamé une coopération avec l'équipe des Nations Unies chargée de la question des enfants et des conflits armés. Un plan de prévention commun signé par le Gouvernement ukrainien et l'Organisation des Nations Unies est en cours de mise en œuvre. La Fédération de Russie doit s'acquitter des obligations qui lui incombent en droit international humanitaire et en droit international des droits humains, et notamment mettre fin à toutes les violations graves contre des enfants en Ukraine et garantir le rapatriement rapide et en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens détenus illégalement et par la force par la Russie.

26. **M. Oehri** (Liechtenstein) dit que sa délégation remercie la Représentante spéciale d'avoir mentionné dans son rapport la coopération entre son Bureau et l'organisation non gouvernementale All Survivors Project, basée au Liechtenstein. La Représentante spéciale a beaucoup voyagé au cours de la période considérée, et la délégation liechtensteinoise souhaiterait connaître les principaux enseignements de sa visite en Fédération de Russie. Lors de sa visite en Israël et dans l'État de Palestine, la Représentante spéciale a recensé des engagements en matière de prévention et de protection que ces parties pourraient adopter pour remédier à une situation où le nombre d'enfants touchés par le conflit reste l'un des plus élevés. M. Oehri demande des informations supplémentaires sur le suivi réalisé par ces parties.

27. **M^{me} Lortkipanidze** (Géorgie) dit que sa délégation est profondément préoccupée par le manque de protection des enfants résidant dans les zones de conflit. En raison de la guerre d'agression menée par la Russie, pour la deuxième année, les enfants d'Ukraine ont été contraints d'endurer une violence sans précédent, y compris des déportations forcées, qui constituent des crimes de guerre. Les actes d'agression de la Russie et les conséquences de son occupation sont bien connus de la Géorgie. Les régions d'Abkhazie et

de Tskhinvali connaissent une situation humanitaire et des droits humains désastreuse, dans laquelle la population subit régulièrement de graves violations des droits humains. L'un des faits nouveaux les plus inquiétants est l'interdiction de l'enseignement en langue géorgienne. Dans son rapport, la Représentante spéciale a souligné la nécessité d'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave. Comment des efforts internationaux conjoints pourraient-ils contribuer efficacement à lutter contre le refus persistant de l'accès humanitaire aux enfants dans les situations de conflit ?

28. **M^{me} Salem** (État de Palestine) dit qu'il serait intéressant de savoir comment les États Membres et le Secrétaire général pourraient soutenir l'universalité du mandat de la Représentante spéciale, en veillant à ce qu'il ne soit pas entravé et qu'il soit également efficace dans toutes les situations, sans qu'il y ait deux poids deux mesures, et que son mandat en Palestine occupée ne se réduise pas à un exercice de collecte de données. Dans son rapport de 2022 sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire général a adressé à Israël un avertissement l'informant qu'il serait inscrit sur la liste des parties commettant des violations si ces actes venaient à se répéter. Il est très décevant que le Secrétaire général n'ait pas donné suite à son avertissement et qu'il n'ait pas inscrit Israël sur la liste des violations flagrantes, qui n'ont cessé d'augmenter au cours de chaque exercice. Les atteintes continues et l'absence de mise en cause de leurs auteurs doivent cesser.

29. **M^{me} Domanska** (Pologne) dit que les attaques contre les enfants sont des armes puissantes pour saper l'avenir des nations. Très mobilisée dans l'aide aux enfants ukrainiens qui ont souffert de l'agression russe non provoquée et injustifiée, la Pologne se félicite que le rapport de la Représentante spéciale cite l'Ukraine comme l'un des pays où le nombre de violations graves touchant les enfants est le plus élevé. Dans son rapport, la Représentante spéciale a également décrit à juste titre les forces armées russes et les groupes armés qui leur sont affiliés comme étant les auteurs de ces violations graves, et les a exhorté à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ces violations et les prévenir, ainsi qu'à faire en sorte que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes. La délégation polonaise espère que la Représentante spéciale accordera une attention particulière à la situation en Ukraine et fournira les données voulues à cet égard. M^{me} Domanska demande quelles mesures la Représentante spéciale envisage de prendre pour prévenir les violations graves touchant les enfants, en particulier en Ukraine.

30. **M. Maes** (Luxembourg) dit que la protection des droits de l'enfant, en particulier en temps de conflit armé, reste une priorité pour le Luxembourg. Dans son rapport, la Représentante spéciale a indiqué qu'une meilleure protection des enfants exigerait l'intégration de cet objectif dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que dans les efforts de prévention des conflits. À cet égard, elle a proposé d'organiser une conférence des Nations Unies visant à réunir dans un même cadre international tous les outils et initiatives ayant trait aux enfants et aux conflits armés. M. Maes souhaiterait savoir comment la conférence pourrait être organisée et quelles autres parties prenantes des Nations Unies devraient être mobilisées.

31. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation remercie la Représentante spéciale pour sa récente visite à Moscou. Toutefois, la délégation russe conteste la décision politisée prise par le Secrétaire général d'inscrire la Fédération de Russie dans son rapport, décision qui se fonde sur des données non vérifiées. La délégation russe est attachée à protéger les enfants dans les conflits armés et veille à prévenir la mort d'enfants et les dommages causés aux hôpitaux et aux écoles. Quant à la situation en Ukraine, la question de la protection des enfants a été utilisée de manière cynique pour mener une campagne de dénigrement contre la Fédération de Russie. L'Estonie et quelques autres pays ont joué un rôle actif dans cette campagne.

32. **M^{me} Sonkar** (Inde) dit que les efforts déployés par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés ont permis de protéger et de réintégrer des enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés et que ces efforts doivent être poursuivis. La délégation pakistanaise a une fois de plus tenté d'exploiter la tribune des Nations Unies pour proférer des mensonges contre l'Inde. La délégation indienne rejette et condamne ces remarques. L'Inde est fermement résolue à soutenir l'action menée par l'ONU pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé.

33. **M. Eldahshan** (Égypte) dit que sa délégation est préoccupée par le nombre croissant de morts et de blessés parmi les enfants pendant les conflits armés. La communauté internationale doit adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits afin de protéger les civils, en particulier les enfants. En outre, il faut investir davantage dans les organisations nationales qui œuvrent en faveur de la stabilité et du renforcement du respect du droit international. Une coopération internationale accrue est également nécessaire pour faire face à la pandémie de

COVID-19, qui a exacerbé les répercussions des conflits armés sur les enfants.

34. **M^{me} Schuller** (Union européenne) dit que sa délégation est scandalisée par le nombre élevé de violations graves contre les enfants dans les conflits armés à travers le monde, en particulier par l'augmentation des attaques visant les écoles et les hôpitaux. Dans ce contexte, l'Union européenne condamne fermement l'agression injustifiée et non provoquée menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. La dégradation continue des droits de l'enfant causée par la guerre d'agression est une source de profonde préoccupation. En particulier, la déportation d'enfants vers la Russie et les territoires temporairement occupés de l'Ukraine est déplorable. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport annuel, le nombre élevé de meurtres ou d'atteintes à l'intégrité physique d'enfants imputables aux forces armées russes et aux groupes armés qui leur sont affiliés est choquant. M^{me} Schuller demande comment l'application du principe de responsabilité concernant ces violations pourrait être renforcée.

35. **M^{me} Zoghbi** (Liban) dit que, d'après le dernier rapport de Save the Children, à ce jour, au moins 38 enfants palestiniens ont été tués en Cisjordanie occupée en 2023, ce qui en fait l'année la plus meurtrière depuis que l'on tient des comptes. Elle demande comment le Bureau de la Représentante spéciale entend réagir face à un taux aussi alarmant de meurtres.

36. **M. La Haozhao** (Chine) dit que, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, des progrès constants ont été accomplis depuis la mise en place, en 1996, du mandat des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés. Toutefois, il est regrettable que les droits des enfants à la vie, à la santé et à l'éducation continuent d'être violés par les conflits armés et les sanctions unilatérales. En temps de conflit armé, des dizaines de milliers d'enfants souffrent de blessures, de la faim et de maladies et se voient refuser l'accès à l'éducation en raison de sanctions unilatérales. Ces mesures portent gravement atteinte aux droits des enfants. Les États doivent répondre à l'appel du Secrétaire général et du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et lever immédiatement toutes les formes de mesures coercitives unilatérales. La Chine est attachée à poursuivre sa collaboration active et sa coopération internationale pour que les enfants du monde entier vivent en sécurité et jouissent de leurs droits humains.

37. **M^{me} Moutchou** (Maroc) dit qu'il est préoccupant que des groupes armés dans plusieurs régions du monde

continuent, en toute impunité, de recruter des enfants, en violation flagrante de tous les instruments internationaux humanitaires et relatifs aux droits humains. Elle demande comment le mandat de la Représentante spéciale pourrait être renforcé et quels sont les obstacles qui continuent d'entraver son accomplissement. En outre, elle demande à la Représentante spéciale de présenter les objectifs et les résultats escomptés de la conférence internationale qu'elle a l'intention d'organiser.

38. **M. Lamce** (Albanie) dit que la situation désastreuse des enfants dans de nombreuses régions du monde est clairement illustrée par le rapport annuel. La délégation albanaise est profondément préoccupée par la situation des enfants en Ukraine à la suite de l'invasion par la Russie. Une action urgente, axée sur la prévention, est nécessaire pour améliorer la situation des enfants sur le terrain. Toutes les occasions de coopération aux niveaux sous-régional, régional et mondial doivent être saisies afin d'atténuer l'impact des conflits sur les enfants. M. Lamce souhaiterait obtenir des informations supplémentaires sur les mesures prises par le Bureau de la Représentante spéciale pour améliorer les partenariats, en particulier avec les organisations régionales et les organisations de la société civile.

39. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) dit que le rapport de la Représentante spéciale montre que l'incidence du refus d'accès humanitaire dans le territoire palestinien occupé et en Afghanistan reste très élevée. L'Iran, pays voisin et hôte de millions d'Afghans, a fourni des services de base tels que l'éducation et les soins de santé aux enfants afghans. Pour atténuer les violations graves contre les enfants, il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits. M^{me} Arab Bafrani demande davantage d'informations sur les mesures coercitives unilatérales et les blocus économiques, qui pourraient exacerber la situation des enfants dans les zones touchées par les conflits.

40. **M^{me} Velichko** (Biélorus) dit que les enfants qui ont été traumatisés par la guerre ont peu de chances de pouvoir vivre normalement en temps de paix. Il est regrettable que la protection des enfants en temps de conflit armé n'ait pas grand-chose à voir avec la protection des enfants et de leurs intérêts, mais qu'elle s'inscrive plutôt dans une lutte politique. La protection des enfants dans la région du Donbas est une question très politisée, sur laquelle le Biélorus s'efforce d'établir un dialogue. M^{me} Velichko demande ce que les États pourraient faire pour veiller à ce que les enfants ne soient pas les otages d'intrigues politiques.

41. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit que le rapport de la Représentante spéciale contient 81 paragraphes, dont plus de la moitié décrivent les activités qu'elle a menées. Cependant, très peu de ces paragraphes portent sur la situation en Syrie et ils ne font que reprendre ce qui figure dans son rapport précédent concernant les enfants syriens. Lors de la soixante-dix-septième session, la délégation syrienne a informé la Représentante spéciale que plus de 500 enfants étaient piégés dans le nord-est de la Syrie, qui se trouve sous le contrôle des prétendues Forces démocratiques syriennes. M. Altarsha demande ce que la Représentante spéciale a fait pour ces enfants.

42. **M. Reza Bautista** (Mexique) dit que sa délégation salue les efforts déployés par la Représentante spéciale et le système des Nations Unies pour nouer des alliances stratégiques et contribuer à atténuer le problème des violations graves contre les enfants. Le rapport souligne l'importance de l'analyse et de la gestion des données pour la prévention des violations graves contre les enfants. Toutefois, malgré l'attention accrue accordée à cette question, il est difficile d'obtenir des données claires, en raison de la peur des représailles et de la stigmatisation, ce qui masque l'ampleur réelle du phénomène. M. Reza Bautista souhaite savoir quelles mesures pourraient permettre d'inverser cette tendance, de protéger les survivantes et survivants et de veiller à ce que ces personnes ne subissent pas de représailles.

43. **M. Balobaid** (Yémen) demande à la Représentante spéciale si elle a besoin d'un mandat spécifique pour l'aider à recenser ou à condamner les crimes commis par la Puissance occupante contre les enfants en Palestine. En outre, les rapports n'aident pas réellement les enfants. Ce qui les aide, ce sont les programmes de réadaptation et de réintégration et ainsi que le fait de mettre fin aux conflits.

44. **M^{me} Ahangari** (Azerbaïdjan) dit que, si la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît que les enfants doivent être élevés dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans l'esprit de la paix, de la dignité et de la tolérance, l'Arménie a recruté des enfants dans ses forces armées et ses groupes armés au cours de la décennie écoulée. L'exploitation des enfants à des fins de haine, de propagande et de promotion de l'intolérance à l'égard de l'Azerbaïdjan est particulièrement préoccupante et compromet les efforts de paix et de sécurité au niveau régional. La délégation azerbaïdjanaise a présenté à l'Organisation des Nations Unies un rapport détaillé sur la question (A/77/714). M^{me} Ahangari demande quelles mesures pourraient être prises conformément au mandat de la Représentante

spéciale pour empêcher l'utilisation indue d'enfants à des fins militaires.

45. **M. Muñoz** (Ordre souverain de Malte) dit que le pape François a déclaré que les familles sont le premier lieu où les enfants apprennent les valeurs de l'amour et de la fraternité, de l'unité et du partage de la préoccupation et de l'attention aux autres. Dans ce contexte, les tyrans qui perpétuent les conflits violents dans le monde ont été un jour de jeunes garçons et filles. Il convient de considérer que l'absence de parents, en particulier d'une figure paternelle, a pu contribuer à la mauvaise formation de leur conscience. Conscient des répercussions de l'absence de père, son pays met en œuvre des centaines de programmes pour soutenir les enfants déplacés qui font face à des difficultés inimaginables. Ces initiatives sont axées sur la création d'environnements communautaires qui aident les enfants à nouer des relations saines, notamment en proposant des conseils aux enfants et aux jeunes adultes dans les camps de réfugiés.

46. **M^{me} Gamba** (Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés) dit que les États Membres pourraient soutenir l'action de son Bureau en veillant à ce qu'un discours solide sur les enfants et les conflits armés figure dans la prochaine résolution sur les droits de l'enfant. En ce qui concerne la conférence des Nations Unies qu'elle appelle de ses vœux, son Bureau demande à pouvoir réaliser une étude préalable, qu'il présentera au Comité, sur les avantages et les coûts d'une telle conférence. La conférence fera partie intégrante des efforts de prévention et favorisera les partenariats avec les organisations régionales.

47. Les États Membres pourraient également soutenir les travaux de la Représentante spéciale en condamnant les atteintes et les violations contre les enfants et en exhortant toutes les parties aux conflits à mettre fin à l'impunité et à renforcer l'application du principe de responsabilité. Le meilleur moyen d'assurer le respect de ce principe est de modifier les lois nationales afin de criminaliser les violations graves. Les États devraient également adopter des protocoles concernant la remise des enfants qui se trouvent sur le terrain. En outre, les États devraient ratifier le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, s'ils ne l'ont pas encore fait, et envisager d'adhérer aux Principes de Paris, à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et aux Principes de Vancouver.

48. La campagne que la Représentante spéciale a l'intention de lancer mettra en lumière les droits des enfants et sensibilisera le public au Protocole facultatif. Elle intégrera des processus inclusifs et des

contributions de toutes les parties prenantes, y compris les enfants eux-mêmes. Les États Membres et les organisations de la société civile sont encouragés à participer aux groupes de travail qui contribueront à l'élaboration de la campagne.

49. Les États Membres devraient envisager de participer au Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés. Les États pourraient également soutenir la création de nouveaux groupes d'Amis en vue de promouvoir la mise en œuvre de toutes les conclusions nationales adoptées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés. Ils pourraient en outre intervenir par l'entremise d'organisations régionales et sous-régionales pour porter les activités de prévention.

50. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour protéger les enfants dans les opérations de maintien de la paix. En outre, toute résolution créant ou prolongeant une mission de maintien de la paix devrait contenir des éléments se rapportant spécialement aux enfants. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités et la formation en matière de prévention des violations pour les missions et les équipes spéciales de pays sur le terrain. Les États devraient nouer une collaboration bilatérale pour veiller à ce que les acteurs de la protection de l'enfance aient accès aux enfants et pour garantir la fourniture d'une assistance et de services.

51. La Représentante spéciale continue de dialoguer avec la Fédération de Russie sur la question de la prévention des violations graves. Son Bureau a demandé à la Fédération de Russie d'accorder l'accès aux institutions spécialisées telles que l'UNICEF et le HCR afin qu'elles puissent mener des activités de réintégration. Dans tous ses dialogues avec les États, la Représentante spéciale plaide pour que les enfants soient réunis avec leur famille.

52. **M^{me} Maalla M'jid** (Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants), présentant son rapport sur la protection des enfants dans le contexte des voyages et du tourisme (A/78/214), dit que des crises multiples qui se superposent, notamment le conflit armé, l'instabilité politique, les difficultés économiques, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et le déplacement forcé, continuent d'exacerber la vulnérabilité des enfants dans le monde entier. Néanmoins, même si l'objectif de mettre fin à la violence contre les enfants d'ici à 2030 reste difficile à atteindre, une action plus rapide et plus efficace pourrait conduire à un changement. Repenser les voyages et le tourisme tout en assurant le relèvement après la pandémie de COVID-19

exige un programme d'action renouvelé et pertinent qui promeut la durabilité dans son sens le plus large, notamment en respectant les cultures locales, en favorisant l'autonomisation des populations locales et en garantissant la sécurité des enfants.

53. Les infrastructures conçues pour faire face à l'explosion du tourisme international et des voyages intérieurs et d'affaires en 2022 sont détournées par des délinquants qui soumettent les enfants à l'exploitation sexuelle, en ligne et hors ligne, à l'exploitation par le travail et à la traite. L'informatisation accrue, l'évolution des modes de voyage et de tourisme et l'afflux de visiteurs lors des grandes manifestations ont exacerbé les risques en facilitant l'accès aux enfants et les contacts plus étroits avec eux, ainsi qu'en multipliant les possibilités de violence contre les enfants dans les transports, les lieux d'hébergement et les lieux de travail et à leurs abords, et la tolérance face à ces actes. Des normes juridiques internationales et nationales solides, des orientations et des codes de conduite pour le secteur des voyages et du tourisme, ainsi que des partenariats multipartites dynamiques, constituent une base solide pour l'action. Pour qu'un changement à grande échelle intervienne rapidement, il faut que les pays adoptent des lois et des politiques sur la responsabilité des entreprises et le devoir de diligence en matière de droits de l'enfant, notamment dans les entreprises du secteur du numérique, ainsi que des approches intersectorielles et transfrontières visant à renforcer la coordination et l'échange d'informations.

54. Au cours de nombreux dialogues, les enfants du monde entier ont souligné l'importance d'être informés des risques et d'avoir les moyens d'y faire face grâce au renforcement des réseaux et du soutien par les pairs, et ont insisté sur la nécessité d'instaurer la confiance et de faire en sorte que les États, les institutions et le secteur dans son ensemble agissent et rendent des comptes pour favoriser une prévention, une protection et une orientation efficaces. Le secteur des voyages et du tourisme pourrait servir d'accélérateur au développement durable, en plaçant les personnes et la planète au centre de ses préoccupations, en créant des perspectives de croissance juste et inclusive et de travail décent qui s'attaquent aux causes profondes de la violence et de l'exploitation. Il pourrait contribuer à mettre en place et à renforcer les services dont les enfants et les familles ont besoin pour prévenir et combattre la violence, en ligne et hors ligne. Pour y parvenir, il est nécessaire de veiller à ce que le secteur soit véritablement durable, et place la protection de l'enfance au centre de ses préoccupations. Les enfants sont à la fois l'avenir et le présent. Il faut investir sans attendre dans leur protection et leur bien-être.

55. **M^{me} Matos Menéndez** (République dominicaine) dit que son pays se fait l'écho de l'appel lancé par la Représentante spéciale, qui invite la communauté internationale à promouvoir les investissements solides et durables dans des protections intégrales pour les enfants et les questions liées au genre, afin de lutter contre la violence persistante et croissante contre les enfants au niveau mondial. Lors d'une récente visite en République dominicaine, la Représentante spéciale a rencontré des responsables publics de haut niveau et d'autres parties prenantes et a observé de près divers projets visant à concrétiser l'engagement du pays à mettre fin à ce fléau, notamment la création du Cabinet pour les enfants et les adolescentes et adolescents. M^{me} Matos Menéndez demande si les programmes et les politiques que la Représentante spéciale a observés sont efficaces.

56. **M. Kuymizakis** (Malte) dit que les mesures de protection de l'enfance doivent être intégrées dans les efforts de prévention et de résolution des conflits, y compris au Conseil de sécurité. Il est essentiel d'investir dans des systèmes nationaux intégrés de protection de l'enfance pour construire des sociétés résilientes et se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable. La délégation maltaise se félicite donc que la Représentante spéciale ait mis l'accent, dans son rapport, sur la protection des enfants dans les secteurs des voyages et du tourisme. M. Kuymizakis demande comment faire en sorte qu'une approche multipartite, multisectorielle et centrée sur les droits de l'enfant soit adoptée pour combattre la violence contre les enfants dans ce contexte.

57. **M^{me} Fangco** (Philippines) dit que son pays est attaché à respecter ses obligations qui lui incombent en application de la Convention relative aux droits de l'enfant et a récemment présenté son rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention au Comité compétent. Le Gouvernement philippin a adopté des lois sur la reconnaissance et la protection des enfants trouvés et des sanctions pour l'exploitation et les atteintes sexuelles visant des enfants en ligne et les contenus connexes. Il a mis en place des unités de protection pour les femmes et les enfants, ainsi que des lignes d'assistance téléphonique pour les enfants à l'échelle nationale, et a créé un plan d'action national pour les enfants handicapés en guise de cadre multisectoriel pour assurer leur protection contre la violence. Une grande charte pour les enfants sera achevée d'ici 2025 et un poste de médiateur ou médiatrice pour les enfants sera créé. La délégation philippine demande des informations sur les meilleures pratiques concernant un tel mécanisme pour les enfants, sur la base de l'expérience de la Représentante spéciale.

58. **M. Bauwens** (Belgique) dit que, compte tenu de ses profondes préoccupations quant à la persistance de nombreuses formes d'exploitation et de violence dont sont victimes les enfants dans le cadre des voyages et du tourisme, le réseau d'ambassades de son pays a lancé des campagnes visant à sensibiliser les voyageurs et à encourager une extrême vigilance face aux cas d'exploitation sexuelle des enfants. Il est regrettable qu'une cinquantaine de rapports sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants n'aient pas encore été présentés. La délégation belge appelle les États à soumettre leurs rapports sans plus tarder.

59. **M^{me} Almeida Marinho** (Portugal) dit qu'à l'approche du bilan à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le mandat de la Représentante spéciale est plus pressant que jamais. Après avoir été mis presque à l'arrêt par la pandémie, le secteur des voyages et du tourisme connaît une reprise, porteuse non seulement de possibilités croissantes, mais aussi de risques et de difficultés accrues. En décembre 2022, des millions d'enfants avaient été déplacés par le conflit et la violence, et se sont ainsi trouvés exposés à de multiples formes de violence et de préjudice. M^{me} Almeida Marinho demande à la Représentante spéciale de présenter quelques résultats concrets obtenus à ce jour dans les États Membres dans le cadre de l'alliance Virtual Global Taskforce, qui s'attache à faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés dans le contexte des voyages et du tourisme. Elle s'interroge également sur le type d'outils d'appui prévus dans le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages.

60. **M. Reza Bautista** (Mexique) dit que le tourisme est l'un des piliers de l'économie mexicaine et qu'il peut favoriser la réconciliation sociale. Classé sixième destination au niveau mondial par le nombre de touristes internationaux accueillis en 2022, le Mexique convient qu'il est nécessaire de favoriser un environnement qui protège les filles et les garçons des risques liés à la reprise du secteur. Il est essentiel de renforcer le cadre opérationnel des activités et des chaînes de valeur liées au tourisme. Les enfants étant particulièrement vulnérables aux préjudices résultant de la progression de la traite et du tourisme, M. Reza Bautista demande quelles sont les pratiques et les mesures tenant compte des questions de genre qui seraient les mieux adaptées pour prévenir la violence.

61. **M^{me} Orduz Duran** (Colombie) dit que le Comité consultatif interinstitutions pour la prévention de la

violence sexuelle et la prise en charge intégrale des enfants et adolescents victimes d'atteintes sexuelles de la Colombie est un mécanisme consultatif qui collabore avec la société civile pour coordonner des actions visant à assurer la protection intégrale et le rétablissement des droits humains en cas de violations. L'engagement de la Colombie en la matière se traduit par sa décision d'accueillir, conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Bureau de la Représentante spéciale et la Suède, la première conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants, qui se tiendra à Bogota en novembre 2024.

62. **M^{me} Pereira Gomes** (Brésil) dit que son pays a mis en place plusieurs outils pour contribuer à la protection des enfants dans le contexte des voyages et du tourisme. Parmi eux, son Code pénal, en application duquel même la tentative d'exploitation sexuelle d'enfants est considérée comme une infraction ; un code de conduite volontaire à l'intention des entreprises des voyages et du tourisme, dont les signataires sont censés lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant des enfants ; et un système de signalement qui facilite la réception et l'examen des informations sur les affaires relatives au travail des enfants dans le pays.

63. **M. Dolah** (Malaisie) dit que son pays est tributaire des voyages et du tourisme et est conscient à la fois du rôle de premier plan que joue le secteur dans la promotion de la croissance économique et du développement social, et de la nécessité d'établir une base solide pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence. En 2017, la Malaisie a promulgué une loi sur les infractions sexuelles contre les enfants, afin de prendre en charge de manière exhaustive les infractions à caractère sexuel physiques, non physiques et en ligne contre les enfants, et a ensuite créé un tribunal spécial pour juger ces actes. M. Dolah demande quelles sont les meilleures pratiques pour combattre la violence contre les enfants dans le contexte du tourisme et des voyages.

64. **M^{me} Alexandridou** (Grèce) dit que la coopération étroite de son pays avec le Bureau de la Représentante spéciale a été mise en évidence lors de la visite de M^{me} Maalla M'jid dans le pays en 2022, qui s'est entretenue avec des acteurs du secteur public et de la société civile et a examiné les politiques visant à protéger les mineurs non accompagnés. La Grèce a intégré les droits de l'enfant dans tous les objectifs de développement durable examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, au cours duquel le pays a présenté son deuxième rapport national volontaire. Tous les États Membres sont encouragés à faire de même.

M^{me} Alexandridou demande à la Représentante spéciale à quelle date les objectifs pourraient être atteints selon elle.

65. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) dit que l'agression russe contre l'Ukraine a provoqué la plus grave crise des droits de l'enfant en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Les 7,5 millions d'enfants du pays ont tous été touchés, près des deux tiers d'entre eux ayant été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, ce qui a accentué les menaces et les risques de violence contre ces enfants. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont été enlevés par la Fédération de Russie, qui continue de rejeter tout dialogue constructif avec les organisations internationales et les organes compétents des Nations Unies et refuse de fournir une liste complète des noms et des lieux où se trouvent tous les enfants ukrainiens transférés de force ou déportés, y compris ceux qui ont été adoptés par la suite ou transférés dans des familles d'accueil. M^{me} Mudrenko sollicite l'attention, les efforts et l'expertise de la Représentante spéciale en la matière.

66. **M. La Haozhao** (Chine) dit que, dans le contexte actuel de faible reprise mondiale et de situation internationale turbulente en matière de sécurité, les enfants sont plus exposés que jamais à la violence, ce qui exige des efforts mondiaux accrus pour atténuer ces risques et protéger les droits de l'enfant. Dans le cadre de ses efforts sérieux pour sauvegarder les droits de l'enfant, le Gouvernement chinois a publié un programme national pour le développement de l'enfant pour la période 2021-2030, qui vise à prévenir et à réprimer la violence contre les enfants et à mettre l'accent sur la tolérance zéro à l'égard de cette violence. Soulignant les responsabilités de l'État, de la société, des écoles, des familles et d'autres parties, le gouvernement a créé un mécanisme de coopération interinstitutions pour prévenir et combattre la violence et renforcer le système de suivi et de communication de l'information. La Chine appelle au renforcement de la coopération internationale pour assumer la responsabilité de la prévention et de l'élimination de la violence contre les enfants, qui sont l'avenir de l'humanité.

67. **M. Kouakou** (Côte d'Ivoire) dit que les visites de la Représentante spéciale dans les États Membres ont contribué à faire évoluer les perceptions relatives à la protection de l'enfance. La visite de la Représentante spéciale en Côte d'Ivoire a permis d'accélérer la mobilisation des acteurs du processus de protection de l'enfance et la validation de la nouvelle politique nationale de protection de l'enfance du pays. Néanmoins, les difficultés socioéconomiques actuelles entravent la mise en œuvre de la stratégie nationale pour

la protection des enfants et des adolescentes et adolescents marginalisés.

68. **M^{me} Schuller** (Représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) dit que sa délégation se félicite du rapport de la Rapporteuse spéciale sur la protection des enfants dans le contexte des voyages et du tourisme. La communauté internationale doit s'attaquer à l'utilisation indue du secteur des voyages et du tourisme pour la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage et d'exploitation sexuelle et économique. L'Union européenne se félicite de la détermination de la Représentante spéciale à contribuer durablement au relèvement du secteur après la pandémie par des moyens qui englobent un large éventail de mesures de protection de l'enfance. M^{me} Schuller demande quels pays développés et en développement ont pris des mesures positives pour protéger les enfants de la violence dans le contexte du tourisme et des voyages, quelles difficultés ils ont rencontrées et quels exemples concrets de meilleures pratiques pourraient servir de guide à d'autres pays.

69. **M^{me} Lula** (Pologne) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la Représentante spéciale dans son rapport, qui souligne que des efforts conjoints sont essentiels pour respecter les engagements internationaux en matière de droits humains, en particulier compte tenu des multiples crises qui exacerbent la vulnérabilité des enfants à la violence. La Pologne apprécie vivement l'évaluation des conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine sur les enfants, dont des milliers ont dû fuir leur pays, faite par la Représentante spéciale. En tant que pays voisin accueillant le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens, la Pologne se tient prête à participer davantage à ces efforts. M^{me} Lula se demande quel rôle la technologie et l'environnement numérique peuvent jouer dans l'exacerbation ou l'atténuation de la violence contre les enfants, en ligne et hors ligne, et comment les États Membres peuvent concilier l'accès au numérique et la protection des enfants dans ce contexte complexe.

70. **M. Di Capua** (Italie), s'exprimant en qualité de délégué de la jeunesse, dit que, dans son rapport, la Représentante spéciale a mis en évidence de nombreux défis inquiétants pour la protection des enfants contre les menaces en ligne et hors ligne, ainsi que les risques pour le développement du cerveau, la santé physique et mentale et la capacité d'apprentissage que présente l'exposition croissante à la victimisation en ligne et aux scènes de violence en général. Le nombre de jeunes internautes continuant de progresser dans toutes les régions, le risque de victimisation en ligne et de cybercriminalité visant des enfants mérite une attention

particulière. M. Di Capua demande quelles sont les nouvelles meilleures pratiques qui favorisent la pleine réalisation des droits de l'enfant, pour l'élaboration de protections juridiques qui reconnaissent l'importance de protéger les enfants contre les menaces en ligne.

71. **M^{me} Qureshi** (Pakistan) dit que la violence contre les enfants est la pire des violations des droits humains. Ses différentes formes incluent la violence domestique, l'exploitation sexuelle, la torture, la traite et le travail des enfants et s'étendent même aux espaces en ligne. Dans les situations de conflit, et notamment l'occupation étrangère, la violence contre les enfants a atteint des niveaux sans précédent. Depuis les actions illégales et unilatérales de l'Inde en août 2019, les enfants du Cachemire ont subi des horreurs inimaginables commises par les forces d'occupation indiennes, notamment atteintes sexuelles, torture, détentions arbitraires, disparitions forcées, meurtres et cécité causée par des armes à plombs. Les États Membres sont invités à ne pas fermer les yeux sur les actes odieux de violence contre les enfants commis dans les situations de conflit et à prouver leur engagement à prévenir la violence contre les enfants en mettant fin à la culture de l'impunité.

72. **M. Wald** (Luxembourg) dit que la détention de mineurs dans des établissements pénitentiaires, quelles qu'en soient les raisons ou les circonstances, ne justifie jamais la négligence, la violence ou la maltraitance. Les enfants sont vulnérables et doivent recevoir la protection et le soutien dont ils ont besoin. M. Wald demande quelles mesures pourraient être prises pour créer un système de détention pour mineurs qui ne se contenterait pas de les punir, mais contribuerait activement à leur réintégration sociale.

73. **M^{me} Mousa** (Arabie Saoudite) dit que les actions visant à assurer la durabilité du secteur des voyages et du tourisme font partie intégrante des efforts visant à mettre fin à la violence contre les enfants. Elle demande à la Représentante spéciale comment concilier d'une part, le développement économique durable dans l'industrie des voyages et du tourisme et, d'autre part, une protection intégrée qui tienne compte des besoins des enfants, et quel devrait être le rôle de l'ONU à cet égard.

74. **M. Ono** (Japon) dit qu'en tant que membre du Conseil d'administration et pays pionnier du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, son pays est résolument déterminé à mettre fin à la violence contre les enfants et à créer un environnement plus sûr pour eux. Le Japon se félicite que le Bureau de la Représentante spéciale ait repris des initiatives pionnières du Partenariat, notamment la

mission visant à accélérer l'adoption de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence contre les enfants et l'échange de bonnes pratiques. Il espère que le Bureau continuera de mener à bien ce travail et se tient prêt à partager les meilleures pratiques. M. Ono demande à la Représentante spéciale de présenter sa vision sur la promotion de ces plans.

75. **M^{me} Mimran Rosenberg** (Israël) dit que les effets des crises contemporaines, aggravés par la grande mobilité et la numérisation au-delà des frontières géographiques, ont fait des voyages et du tourisme un terrain propice à la vulnérabilité. Israël est fermement attaché à la protection des enfants et a contribué au rapport de la Représentante spéciale. Le pays a mis en place un cadre juridique et des procédures solides pour lutter contre l'exploitation des enfants, reposant sur des réglementations strictes, notamment en ce qui concerne la sélection et le contrôle préalable des bénévoles qui travaillent avec des populations vulnérables. M^{me} Mimran Rosenberg demande quelles sont les meilleures pratiques des États Membres et des autres parties prenantes dans le domaine de la sensibilisation et de la préparation des enfants face à ces menaces.

76. **M. Kuzmenkov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation souscrit à bon nombre des évaluations présentées par la Représentante spéciale dans son rapport, notamment en ce qui concerne l'importance d'investir dans le développement, d'éliminer la pauvreté et de développer le monde numérique. Il rejette catégoriquement les accusations selon lesquelles la Russie aurait illégalement enlevé des enfants ukrainiens pour les emmener en Fédération de Russie. Au contraire, le pays a volontairement évacué et sauvé des enfants dont les familles ont été victimes des bombardements par les forces armées ukrainiennes, qui utilisent des armes occidentales pour frapper des sites civils. M. Kuzmenkov demande que la Représentante spéciale se concentre sur le sort des enfants ukrainiens en Pologne et dans d'autres pays européens.

77. **M^{me} Moutchou** (Maroc) dit que son pays a fait des progrès considérables dans la mise en œuvre de sa politique globale de protection de l'enfance, qui a permis à de nombreux enfants en conflit avec la loi de ne pas être placés en détention. Selon la Représentante de l'UNICEF au Maroc, le système de justice pour mineurs du pays reflète certaines des meilleures pratiques mondiales. M^{me} Moutchou demande quelles autres bonnes pratiques pourraient faciliter l'inclusion des enfants dans le dialogue avec les institutions publiques et décisionnelles et comment promouvoir leur participation réelle, active et concrète aux décisions qui les concernent.

78. **M. Altarsha** (République arabe syrienne) dit que sa délégation souscrit entièrement au message clé figurant dans le rapport de la Représentante spéciale concernant l'urgence et la possibilité de prévenir la privation de liberté des enfants et de mettre fin à cette pratique. La délégation syrienne considère également que la tenue de consultations avec plus de 1 200 enfants est une pratique utile et importante et que la diversité des réunions qu'a organisées la Représentante spéciale est impressionnante. M. Altarsha évoque également la note de sensibilisation publiée par la Représentante spéciale et son appel à l'action soutenus par l'actrice espagnole Penelope Cruz.

79. **M^{me} Maalla M'jid** (Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants) dit que la détection précoce de toutes les vulnérabilités est nécessaire pour protéger véritablement tous les enfants contre toutes les formes de violence et d'exploitation dans tous les contextes, y compris dans le domaine des voyages et du tourisme. Avec un enfant sur six vivant dans l'extrême pauvreté, un sur six résidant dans des zones de conflit, des millions d'enfants déplacés et à peine un quart des enfants bénéficiant de protections sociales dans le monde, il est essentiel de s'attaquer à tous les moteurs du problème, comme le souligne le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

80. Pour reconstruire en mieux les voyages et le tourisme, il convient de repenser le secteur, non seulement en faisant en sorte qu'il soit plus sûr et plus durable, mais aussi dans l'optique d'un développement centré sur les personnes, qui commence dès la petite enfance. La question sera abordée lors de la prochaine réunion du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plusieurs conférences tenues ces dernières années sous l'égide d'un groupe de travail de haut niveau sur la protection des enfants dans le secteur des voyages et du tourisme ont mis en évidence la nécessité de mobiliser non seulement les parties prenantes des ministères du tourisme, mais aussi des participants des ministères de la justice, des organismes chargés de l'application de la loi et des secteurs de l'éducation et de la protection sociale, ainsi que du secteur privé, y compris le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC). L'alliance Virtual Global Taskforce encourage une telle approche multipartite, qui est importante pour suivre convenablement les exploitateurs et trafiquants d'enfants, non seulement à travers les frontières, mais aussi aux niveaux local et national, mais aussi compte tenu des volumes importants de travailleurs et travailleuses migrants et de femmes et d'hommes d'affaires qui entrent dans les pays. De nombreux pays sensibilisent

les enfants, les consommateurs, les touristes et les voyageurs, mais il est également essentiel de mettre en place des services de protection de l'enfance et des mécanismes de signalement solides.

81. Il convient en outre de mettre en place des contrôles sur le secteur informel en pleine expansion. Parmi les bonnes pratiques, une sélection rigoureuse des volontaires ; une étroite collaboration avec les ministères du travail pour garantir la participation des inspecteurs et inspectrices du travail ; et l'accès rapide à la justice pour mettre fin à l'impunité. Comme pour le secteur du numérique, les codes de conduite volontaires constituent une étape positive, mais ne sont pas contraignants. La révision prochaine de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et l'adoption du pacte numérique mondial sont autant d'occasions de veiller à ce que l'équilibre entre le droit à la vie privée et le droit à la protection ne profite pas aux délinquants et à ce que les questions de protection de l'enfance soient réellement prises en compte.

82. Le poste de médiateur ou médiatrice pour les enfants est un outil important, qui s'inscrit dans la droite ligne des Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et des observations générales du Comité des droits de l'enfant, non seulement pour fournir des conseils, mais aussi pour suivre la mise en œuvre de leurs droits dans le cadre d'un mécanisme de plainte indépendant, accessible et tenant compte des besoins des enfants et du genre.

83. En ce qui concerne les mesures de substitution à la détention, une réunion sur la privation de liberté a récemment été organisée avec l'UNICEF et un panel d'ONG, qui portait principalement sur les camps du nord-est de la République arabe syrienne et l'utilisation de la lutte contre le terrorisme pour nier les droits de l'enfant. Une extrême prudence s'impose et des conditions doivent être appliquées afin de prévenir la privation de liberté extrajudiciaire et la détention d'enfants sous couvert de réadaptation. Il importe donc de garantir l'accès à ces milieux et de proposer des mesures de substitution, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays. La Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants doivent être appliqués. La protection des enfants est également abordée dans la Convention-cadre relative à l'éthique du tourisme de l'Organisation mondiale du commerce, qui compte encore très peu d'États signataires, alors qu'elle a été adoptée en 2019. Parce que les enfants sont de plus en plus en mouvement en raison des conflits, des crises climatiques, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, il importe de traduire les discussions en

services concrets accessibles à tous et d'exploiter toutes les voix disponibles pour faire entendre les messages, qu'il s'agisse de Penelope Cruz ou de Nadine Labaki.

84. **M. Fontaine** (Conseiller spécial pour les droits de l'enfant, Bureau de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), présentant deux rapports, dit que les enfants constituent un groupe distinct de titulaires de droits humains conformément au droit international et que l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants méritent une attention égale.

85. Dans son rapport sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/78/366), le Secrétaire général a rappelé que la vie et les droits des enfants sont de plus en plus liés à l'environnement numérique, et ce à un âge plus précoce que jamais. Malgré le vaste potentiel de cet environnement pour la réalisation des droits de l'enfant, la fracture numérique persistante fait que trop d'enfants n'ont qu'un accès limité, voire nul, à ces avantages. En outre, dans de nombreux cas, l'insuffisance de la législation, des services et de l'éducation visant à garantir leur utilisation sûre et valorisante a exacerbé le risque d'exposition des enfants à des contenus préjudiciables et fourni de nouveaux moyens de perpétrer des violences contre les enfants et de les attirer dans des activités illicites. L'utilisation croissante de nouveaux outils et technologies numériques soulève des questions essentielles liées à la protection de la vie privée, au consentement et à l'application du principe de responsabilité. Une action concertée des États est nécessaire, non seulement pour surmonter l'exclusion numérique, mais aussi pour garantir le respect des normes internationales en matière de droits humains et des principes des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

86. Dans son rapport sur les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les filles et les mesures de relèvement prises pour y remédier (A/78/284), le Secrétaire général a dressé un tableau sombre de la situation des filles dans le monde entier, en particulier des adolescentes et de celles qui vivent dans des conditions vulnérables. La pandémie a entraîné d'importantes perturbations dans l'enseignement, intensifiant les obstacles à l'éducation des filles ; la progression de l'insécurité alimentaire dans le monde a favorisé une augmentation disproportionnée de la malnutrition chez les femmes et les filles ; de nombreuses filles ont vu leur santé mentale et leur bien-être se détériorer et beaucoup d'autres ont été poussées à travailler ; et l'on s'attend à une hausse des cas de mariage d'enfants et de mutilations génitales féminines. Si certains efforts de relèvement ont été expressément axés sur les filles, il convient d'investir

davantage dans des mesures législatives, stratégiques et programmatiques spécialement consacrées à la promotion et à la protection de leurs droits, notamment en renforçant la coordination multisectorielle, en garantissant des soins de santé et des services de santé mentale de qualité et en renforçant les systèmes de protection de l'enfance, y compris dans les contextes humanitaires. En ligne et hors ligne, les enfants réclament la réalisation de leurs droits. Une approche fondée sur les droits de l'enfant doit être la pierre angulaire des efforts collectifs.

87. **M^{me} Monica** (Bangladesh) dit que l'action de l'UNICEF pour soutenir les pays de programme dans la mise en œuvre des mesures de relèvement après une pandémie a été particulièrement appréciée. Au Bangladesh, le programme de pays a été aligné sur le plan national d'intervention et de relèvement, apportant un appui à la poursuite du programme ordinaire de vaccination, qui avait été interrompu pendant la pandémie, et à la lutte contre le mariage d'enfants, l'exploitation d'enfants et la violence contre les enfants. Alors que les pertes d'apprentissage liées à la pandémie entraînent un retard de plus en plus important dans la compréhension écrite, M^{me} Monica demande comment l'UNICEF aide les pays en difficulté à ramener les enfants à l'école et à garantir leur accès aux ressources d'apprentissage, y compris à la technologie numérique. Elle se demande également comment l'UNICEF pourrait aider les pays vulnérables aux changements climatiques à promouvoir et à protéger les droits et le bien-être des enfants qui courent un risque extrêmement élevé de subir les effets de la crise, en particulier ceux qui ont été déplacés ou qui se sont retrouvés sans abri en raison des changements climatiques et des catastrophes connexes.

88. **M^{me} Mudrenko** (Ukraine) dit que les efforts déployés par l'UNICEF pour faire face aux conséquences humanitaires de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie ont permis de sauver des vies et de protéger des millions d'enfants ukrainiens profondément touchés par la guerre. Une grande partie d'entre eux ont été déplacés et souffrent de stress et de traumatismes, et seul un tiers des enfants inscrits dans les écoles primaires et secondaires les fréquentent en présentiel. La délégation ukrainienne demande à l'UNICEF de poursuivre ses efforts pour alléger les souffrances des enfants ukrainiens, notamment en facilitant l'identification, la recherche et la réunion avec leur famille de ceux qui sont retenus de force et illégalement par la Fédération de Russie.

89. **M. Benson** (Pologne) dit que son pays attache une grande importance à la promotion et à la protection des

droits de l'enfant, comme en témoignent ses travaux en cours au Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF et la récente multiplication par cinq de sa contribution volontaire au budget du Fonds pour soutenir l'aide au développement et l'aide humanitaire. La Pologne fait de la vaccination des enfants une priorité, au niveau national comme dans le cadre de la coopération au développement. La baisse alarmante de la couverture vaccinale des enfants due aux perturbations liées à la pandémie risque de compromettre des décennies de progrès dans la prévention et l'éradication des maladies, mettant en péril des vies humaines ainsi que la croissance et le développement social. M. Benson demande comment l'UNICEF pourrait créer des partenariats avec les gouvernements pour renforcer les programmes de vaccination des enfants et veiller à ce qu'ils demeurent une priorité de santé publique, afin d'obtenir des résultats pour chaque enfant.

90. **M. La Haozhao** (Chine) dit que l'UNICEF a apporté des contributions importantes et visibles à la survie, au développement et à la protection des enfants dans le monde, mais que l'atonie actuelle du relèvement de l'économie mondiale a fait naître de nouveaux défis dans la protection des droits des enfants et d'autres groupes vulnérables. Il est à espérer que, lors de la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2022-2025, l'UNICEF continuera de laisser les pays de programme prendre les devants et de répondre activement à leurs besoins. La Chine a collaboré activement avec l'UNICEF pour faire progresser les objectifs de développement durable ayant trait aux enfants et continuera d'intensifier cette collaboration, notamment en ce qui concerne la santé et la réduction de la pauvreté, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin de soutenir le renforcement des capacités et d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays en développement.

91. **M^{me} Alexandridou** (Grèce) dit qu'après sept mandats au Conseil d'administration de l'UNICEF, son pays apprécie pleinement le travail indispensable accompli par l'UNICEF dans le monde entier. La protection des droits de l'enfant est une priorité pour la Grèce, qui a élaboré son deuxième plan d'action national pour l'enfance et, au niveau international, a assuré la sécurité et la stabilité, ainsi que l'accès à l'éducation et aux services de santé, à un grand nombre de mineurs non accompagnés et d'enfants réfugiés. M^{me} Alexandridou demande ce que les États Membres pourraient faire pour aider le Fonds à combler le fossé numérique entre les genres qui touche les filles.

92. **M^{me} Schuller** (Représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice) dit que l'UNICEF sauve la vie des enfants et des adolescentes et adolescents, défend leurs droits et les aide à réaliser leur potentiel. Malgré les ressources et les connaissances spécialisées fournies par l'Union européenne et d'autres acteurs pour relever les défis auxquels sont confrontés les enfants dans le monde et faire progresser l'égalité des genres, les filles rencontrent toujours des obstacles disproportionnés en matière d'éducation et de protection, tandis que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, les pratiques préjudiciables, la stigmatisation liée à la menstruation et les violences fondées sur le genre continuent de menacer leur bien-être. Ces difficultés soulignent l'importance d'une collaboration continue avec l'UNICEF pour éliminer les obstacles structurels à leur plein développement. Les conflits armés, la fracture numérique et les changements climatiques constituent également des menaces pour la sécurité, l'éducation et le développement des enfants. L'accélération des progrès dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exige la réalisation d'un bilan adéquat tenant compte des droits de l'enfant. M^{me} Schuller se demande comment les États Membres pourraient aider l'UNICEF à assurer la réalisation des objectifs de développement durable, à la fois pour et avec tous les enfants.

93. **M. Ruslan** (Malaisie) dit que la pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs, non seulement sur la santé physique et la mortalité, mais aussi sur tous les aspects du bien-être de la population, en particulier des filles. Compte tenu de l'importance de la santé sociale et reproductive pour le développement d'individus sains, le Gouvernement malaisien a revu sa politique nationale d'éducation en matière de santé reproductive et sociale à la suite de la pandémie et a adopté un programme d'éducation spécifique pour les enfants, en vue de lutter à la fois contre les infractions sexuelles et les mariages de mineurs. En 2022, il a lancé une approche consultative et de l'ensemble de la société pour renforcer les efforts dans ce domaine. M. Ruslan demande quelles sont les meilleures pratiques pour renforcer la solidarité et le soutien au niveau mondial dans la lutte contre le mariage d'enfants, en particulier après la pandémie.

94. **M^{me} Moutchou** (Maroc) dit que les activités humanitaires et de développement menées par l'UNICEF restent essentielles au bien-être et à la protection de millions d'enfants dans le monde. Les jeunes filles font face à des vulnérabilités particulières, notamment les mariages d'enfants et les mariages forcés, la violence sexuelle et les grossesses précoces,

qui ont été exacerbées pendant la pandémie et continuent de menacer leur autonomisation. Dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, l'UNICEF devrait jouer un rôle clé dans l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; intensifier ses efforts pour surmonter les difficultés persistantes afin d'améliorer l'exécution sur le terrain, y compris par des mesures proactives ; et maintenir l'accent sur l'innovation dans l'ensemble de ses programmes, en particulier à l'intention des jeunes filles.

95. **M^{me} Samai** (Algérie) demande au Conseiller spécial son avis sur la meilleure façon de concilier d'une part, la facilitation de l'accès aux technologies modernes pour améliorer les normes éducatives et, d'autre part, la sensibilisation aux dangers de ces technologies, en particulier leur potentiel d'exploitation des enfants et d'autres préjudices.

96. **M^{me} Arab Bafrani** (République islamique d'Iran) dit que les enfants font aujourd'hui face à un ensemble sans précédent de changements et de défis mondiaux qui étaient autrefois inimaginables, de sorte que les familles sont plus inquiètes que jamais. Si la technologie a amélioré de nombreux aspects de la vie des personnes, y compris l'éducation, l'accès aisé à certaines plateformes a accentué la vulnérabilité des enfants aux violations de leurs droits humains. En tant que partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la République islamique d'Iran est attachée à combattre les causes profondes et les facteurs de risque qui contribuent à l'exploitation et aux atteintes sexuelles visant des enfants. En 2021, le pays a adopté un document sur la protection des enfants et des adolescentes et adolescents dans le cyberspace. La prise en compte des aspects du cyberspace liés aux droits humains nécessite un processus piloté par les États Membres.

97. **M. Fontaine** (Conseiller spécial pour les droits de l'enfant, Bureau de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que le plaidoyer du Fonds lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sera axé sur la reconnaissance formelle des enfants en tant qu'agents de changement dans un large éventail de sujets et sur l'importance de garantir la participation sûre et concrète des enfants, en particulier les adolescentes et les laissés-pour-compte. L'UNICEF pourrait contribuer aux efforts visant à inclure les enfants dans la conception et la mise en œuvre de la politique et de l'action climatiques, en particulier en ce qui concerne la préparation et la

mobilisation. Les perturbations de la vaccination des enfants et d'autres services ordinaires résultant des revers liés à la pandémie sont également préoccupantes, mais l'UNICEF est attachée à continuer d'aider les pays à cet égard, notamment avec l'introduction du nouveau vaccin contre le paludisme.

98. Les rapports contiennent des recommandations utiles pour combler le fossé numérique qui touche les filles et pour mettre fin au mariage d'enfants, notamment avec la collaboration des écoles. Il importe d'assurer la participation des filles en leur donnant l'espace et la possibilité de partager leurs points de vue et d'être entendues, ce pour quoi l'UNICEF peut fournir une assistance. Pour garantir un accès sûr et protégé à l'environnement numérique, il est essentiel de trouver un équilibre entre les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant et de comprendre à la fois les risques et les possibilités, ce qui exige également d'écouter les enfants. Pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, il convient d'intensifier le financement public en faveur des enfants dans des budgets spécifiques ; de combler les lacunes dans les données afin de recenser les personnes négligées et laissées pour compte ; et de faire en sorte que ces personnes participent concrètement au dialogue.

99. **Le Président** invite la Commission à entamer une discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

100. **M^{me} Clifford** (Représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine, pays candidats, et en outre d'Andorre, de la Géorgie, de Monaco et de Saint-Marin, dit que tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier et mettre en œuvre la Convention et ses protocoles facultatifs. Plus tard dans la session, l'Union européenne présentera à la Commission une résolution concernant la nécessité d'assurer l'autonomisation des enfants dans l'environnement numérique tout en limitant au maximum les risques. Le droit international des droits humains, y compris la Convention, s'applique à l'environnement numérique et oblige les acteurs privés et les entreprises à garantir la sécurité et le respect de la vie privée des enfants qui utilisent des services et des produits en ligne. Des discussions mondiales devraient avoir lieu concernant les risques encourus par les enfants dans l'environnement numérique, tels que l'exploitation et les atteintes sexuelles, la violence fondée sur le genre, la traite des personnes, la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles, le cyberharcèlement, la promotion de l'automutilation et les risques résultant de l'exploitation des enfants en

tant que consommateurs. La communauté internationale devrait également s'attaquer à l'inégalité d'accès des enfants aux possibilités offertes par l'environnement numérique.

101. L'Union européenne demeure préoccupée par l'absence de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre de l'initiative Global Gateway et de ses programmes d'investissement régionaux spéciaux, l'Union européenne soutient une éducation inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Afin de garantir un enseignement sûr et de qualité aux enfants en situation de vulnérabilité et d'urgence, l'Union européenne alloue 10 % de son budget d'aide humanitaire à un programme sur l'éducation dans les situations d'urgence, fournissant un financement à plus de 355 millions d'enfants dans 66 pays. L'Union européenne prend également des mesures pour promouvoir le travail décent, éliminer le travail des enfants et investir dans des initiatives favorisant la sécurité alimentaire.

102. L'Union européenne reste profondément préoccupée par les violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé. Le refus persistant de l'aide humanitaire, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants, le recrutement d'enfants par des groupes armés, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les attaques contre les écoles et les hôpitaux sont particulièrement inquiétants. Tous les États sont encouragés à souscrire à des initiatives mondiales telles que les Principes de Paris, les Principes de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

103. **M. Prabowo** (Indonésie), s'exprimant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le monde s'éloigne de son engagement à mettre fin à toutes les formes de violence d'ici à 2030, alors que la pauvreté et les multiples crises qui se superposent continuent d'exposer les enfants au risque de violence. Dans le monde entier, des enfants sont soumis au travail ou au mariage forcés, ou sont victimes de la traite, de l'exploitation sexuelle ou du recrutement dans des groupes armés ou extrémistes. Il est donc essentiel d'intégrer les droits de l'enfant dans l'ensemble des travaux des Nations Unies.

104. En tant qu'organisation couvrant une région où vivent plus de 200 millions d'enfants, l'ASEAN comprend parfaitement l'importance cruciale de la protection des enfants. Les enfants ont été cités comme un sujet de préoccupation particulier dans la quatrième concordance de l'ASEAN, qui a récemment été adoptée par les dirigeants régionaux. L'ASEAN réaffirme son

engagement à promouvoir et à protéger les droits et le bien-être des enfants dans la région et à transformer l'enseignement préprimaire afin que les enfants puissent atteindre leur plein potentiel.

105. Aucun effort ne doit être épargné pour éliminer la violence contre les enfants. À cette fin, les pays de la région déploient le plan d'action régional de l'ASEAN sur l'élimination de la violence contre les enfants pour la période 2016-2025, qui met l'accent sur la prévention, la protection, les services de soutien, le renforcement des capacités, la collecte de données et l'amélioration du système judiciaire.

106. Les États de l'ASEAN continuent de participer au renforcement des capacités, au dialogue et à l'échange d'informations dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. L'ASEAN a récemment organisé à Jakarta un dialogue régional sur la protection des enfants en ligne, au cours duquel des fonctionnaires, des experts et des militants ont partagé leurs connaissances sur le sujet et mis en évidence les moyens pratiques d'appliquer la Déclaration de l'ASEAN sur la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation et de maltraitance en ligne. L'ASEAN attache également une grande importance à la participation des jeunes et à l'intégration de leurs points de vue dans ses programmes et ses processus décisionnels.

107. **M^{me} González López** (El Salvador), s'exprimant au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), dit que chacun de ces États a adopté une législation, des politiques et des programmes nationaux pour mettre en œuvre les obligations internationales qui lui incombent en application de la Convention relative aux droits de l'enfant. La politique sociale globale régionale pour la période 2020-2040 est axée sur l'investissement dans les personnes selon une approche intergénérationnelle et fondée sur le cycle de vie, y compris l'investissement dans les soins prénatals, la petite enfance et les soins pour les enfants, les adolescentes et adolescents, les jeunes et les adultes. Les principales stratégies de renforcement et d'élargissement des systèmes de sécurité et de protection sociales englobent des programmes régionaux visant à prévenir la violence contre les enfants et les grossesses chez les enfants et les adolescentes, ainsi que des programmes visant à éliminer le travail des enfants, le travail dangereux des adolescentes et adolescents, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle.

108. Le droit à l'éducation devrait être fondé sur l'égalité des chances et la non-discrimination, et sur un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous

les enfants, afin qu'ils aient un accès égal à une éducation inclusive et de qualité. L'enseignement secondaire devrait être accessible à tous grâce à la mise en place progressive de la gratuité. Des mesures spéciales sont nécessaires pour garantir l'égalité d'accès et de chances en éliminant les inégalités sociales, économiques et liées au genre dans l'éducation, en particulier pour les filles, les adolescentes enceintes, les enfants handicapés et ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables ou marginalisées.

109. Diverses initiatives ont été prises pour s'attaquer aux problèmes sociaux régionaux que sont l'insécurité alimentaire, la dénutrition chronique et la malnutrition, qui touchent de nombreux enfants. La politique sociale globale régionale vise à éliminer la faim, la dénutrition et la malnutrition, en mettant l'accent sur les enfants de moins de 5 ans, car ces facteurs produisent et reproduisent la pauvreté multidimensionnelle, l'exclusion et la marginalisation, et ont été exacerbés par la crise sanitaire et humanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19.

110. Tous les États devraient respecter, protéger et promouvoir le droit des enfants de s'exprimer librement et d'être entendus, en veillant à ce que leurs opinions soient prises en compte, en fonction de leur âge et de leur maturité, sur toutes les questions qui les concernent, et encourager la participation des enfants, y compris des enfants handicapés, aux processus décisionnels.

111. L'autonomisation des filles et l'investissement en leur faveur sont fondamentaux pour la croissance économique, la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et la participation réelle des filles en tant qu'agentes de changement dans les décisions qui les concernent. Ce sont des facteurs clés pour rompre le cycle de la discrimination et de la violence et pour protéger la jouissance pleine et effective de leurs droits humains.

112. Les États membres du SICA sont conscients que la famille a la responsabilité primordiale de protéger les enfants et de les faire grandir dans un environnement de bonheur, d'amour et de compréhension qui favorise leur développement plein et harmonieux.

113. **M. Cruz** (Angola), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que tous les membres de la SADC ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. La SADC salue les efforts déployés pour éliminer le travail des enfants et souscrit à l'Appel à l'action de Durban sur l'élimination du travail des enfants, adopté en mai 2022 lors de la cinquième

Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, qui s'est tenue pour la première fois en Afrique. L'Appel à l'action met l'accent sur la nécessité de remédier au recul de la lutte contre le travail des enfants en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre des efforts menés pour mieux faire connaître les droits de l'enfant, les États membres de la SADC commémorent chaque année, le 16 juin, la Journée de l'enfant africain.

114. Les États membres de la SADC sont conscients de la nécessité de prendre des mesures pour prévenir et combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux enfants. La plupart des États membres ont réalisé des progrès sensibles dans cette lutte en imposant des peines privatives de liberté pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Les membres de la SADC restent attachés à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus particulièrement, à la réalisation de la cible 8.7 sur l'élimination de toutes les formes de travail des enfants d'ici à 2025.

115. L'éducation est un droit humain fondamental et un outil efficace pour promouvoir le développement durable et éliminer la pauvreté. Les États de la SADC continuent d'investir massivement dans l'éducation, en particulier dans les programmes de développement des compétences, afin d'élargir les perspectives économiques des jeunes. Les effets de la pandémie de COVID-19, la hausse des prix alimentaires et les conflits mondiaux ont réduit à néant des acquis durement gagnés et exacerbé les inégalités existantes, ce qui a eu de graves conséquences sur l'éducation des enfants. Les pays de la SADC sont également aux prises avec la question des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés. D'après des études, plus de 125 millions d'Africaines se sont mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui a eu des conséquences dévastatrices sur leurs perspectives éducatives, économiques et sociales. En 2016, la SADC a adopté une Loi type sur l'éradication du mariage des enfants et la protection des enfants déjà mariés.

116. Les membres de la SADC ont adopté des mesures multisectorielles pour éliminer toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre, et ont créé des refuges communautaires pour les victimes et les survivantes et survivants. La Communauté continue également de promouvoir l'accès aux soins de santé pour lutter contre la pandémie de VIH/SIDA en Afrique, qui a des effets particulièrement dévastateurs sur les adolescentes et adolescents et les jeunes.

117. Une approche multisectorielle est essentielle à la promotion et à la protection des droits de l'enfant. Des

partenariats solides sont donc nécessaires entre les gouvernements, les partenaires de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités, les églises et les organisations non gouvernementales.

118. **M. Oehri** (Liechtenstein) dit que les écoles, qui constituent un espace protégé, sont une bouée de sauvetage pour les enfants dans les situations de conflit armé. Malheureusement, en 2022, plus de 3 000 attaques contre des écoles et des universités ont été enregistrées dans le monde, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente. Dans la région du Sahel central, les fermetures d'écoles ont été multipliées par six entre 2019 et 2023 en raison de conflits violents et, en Ukraine, l'UNICEF a signalé que plus de 1 300 écoles avaient été complètement détruites. Le Liechtenstein espère que tous les États membres souscriront à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

119. Face aux crimes particulièrement odieux commis contre les enfants en Ukraine, la Cour pénale internationale a lancé un mandat d'arrêt visant le Président et la Commissaire aux droits de l'enfant de la Fédération de Russie pour le crime de guerre de déportation et de transfert illégaux d'enfants.

120. Les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution auront des conséquences disproportionnées sur les trajectoires de vie des enfants. Ces dernières années, des jeunes ont porté des affaires liées aux changements climatiques devant des tribunaux nationaux et internationaux. Il faut répondre à leurs demandes en fixant des objectifs ambitieux de réduction des émissions et en prenant d'autres mesures. L'observation générale n° 26 du Comité des droits de l'enfant, publiée récemment, rappelle que les États doivent garantir un environnement propre, sain et durable afin de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'enfant et souligne qu'il importe que des recours existent pour les enfants qui continuent de rencontrer des obstacles pour obtenir un statut juridique dans les États.

121. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications permet aux enfants ou à leurs représentants de déposer une plainte concernant une violation de leurs droits auprès du Comité des droits de l'enfant. Dans le cadre de cette procédure, les enfants peuvent demander justice dans les cas où les systèmes juridiques nationaux ne prévoient pas de recours. Les États Membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole facultatif sont encouragés à le faire.

122. **M. Treedara** (Thaïlande) dit que son pays accorde de l'importance aux soins prénatals et au soutien à la petite enfance afin de jeter des bases solides pour le bien-être des enfants. Le gouvernement a également relevé de 3 à 6 ans l'âge limite de l'allocation mensuelle de soutien aux enfants de 600 bahts pour tous les enfants à risque, ce qui a permis à plus de 2 millions d'enfants d'en bénéficier. En outre, en 2022, quelque 80 000 mères adolescentes et leurs familles ont bénéficié d'une formation parentale et professionnelle, ainsi que d'un accès aux services sociaux et de santé, à la garde d'enfants et à l'assistance juridique.

123. La Thaïlande est consciente de la nécessité de protéger les enfants contre l'exploitation et la maltraitance en ligne. En février 2023, le gouvernement a collaboré avec l'UNICEF et l'Union internationale des télécommunications pour organiser la toute première conférence nationale sur les enfants à l'ère numérique. Il a également lancé l'initiative Thailand Safe Internet Coalition pour promouvoir l'habileté numérique et lutter contre les risques en ligne.

124. Les difficultés mentales et émotionnelles des enfants doivent être abordées de manière proactive. Étant donné que les enfants passent beaucoup de temps à l'école, les établissements d'enseignement devraient apprendre à détecter les premiers signes de détresse mentale et à réagir efficacement. La Thaïlande a lancé une campagne visant à déstigmatiser les problèmes de santé mentale, à aider les enseignants à repérer les enfants qui ont besoin de soutien et à favoriser une communication constructive entre les enseignants, les parents et les élèves.

125. **M. Mohamed** (Égypte) dit que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la famille est l'unité naturelle et fondamentale de la société et qu'elle a droit à la protection de l'État. Dans la famille, les enfants acquièrent la capacité à devenir des membres efficaces de la société.

126. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les filles et les mesures de relèvement prises pour y remédier (A/78/284), la pandémie a eu un effet négatif sur l'accès à l'éducation de plus d'un milliard d'enfants, en particulier les filles. Il convient de renforcer la coopération internationale pour surmonter ces obstacles liés à la pandémie, car une éducation de qualité fait partie intégrante d'un environnement favorable pour les enfants et la jouissance de leurs droits. Cette coopération est également nécessaire pour réduire la fracture scientifique entre les pays et pour faire en sorte

que les pays en développement disposent d'enseignants et de bourses de qualité.

127. L'Égypte est attachée à exécuter des programmes visant à parvenir à un équilibre entre les ressources disponibles et la croissance démographique. À cette fin, le gouvernement met en œuvre l'initiative Une vie décente, qui vise à favoriser un développement inclusif dans toutes les provinces. L'initiative contribue à réduire les taux d'abandon scolaire, ce qui a permis de réduire les taux de travail des enfants et de délinquance. Le gouvernement met également en œuvre un projet de soutien aux familles égyptiennes afin d'améliorer la qualité de vie. Le projet apporte un soutien aux parents afin que chaque enfant reçoive l'éducation, l'alimentation et les soins de santé voulus. Le gouvernement veille également à ce que les enfants migrants et réfugiés en Égypte puissent avoir accès à l'éducation. Un soutien accru de la part de la communauté internationale est nécessaire pour permettre aux pays d'accueil tels que l'Égypte de poursuivre leurs efforts.

128. **M^{me} Stadnicka** (Pologne), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse, dit que son pays n'épargne aucun effort pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 2 sur l'élimination de la faim. À cet égard, le Gouvernement polonais continue de soutenir les activités du Programme alimentaire mondial et des organisations non gouvernementales polonaises intéressées.

129. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par le conflit. Au début de l'agression russe non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, la population polonaise a accueilli des millions de réfugiés ukrainiens, dont beaucoup d'enfants. Cependant, cette agression reste gravée dans la mémoire des enfants réfugiés et nombre d'entre eux souffrent de troubles post-traumatiques. Il est essentiel que la communauté internationale prenne des mesures immédiates pour lutter contre cette cruauté. Si la Pologne se félicite de l'action rapide de la Cour pénale internationale, qui a délivré des mandats d'arrêt visant le Président de la Fédération de Russie et la Commissaire aux droits de l'enfant concernant la déportation et du transfert illégaux d'enfants ukrainiens, une action internationale supplémentaire est nécessaire pour protéger les enfants conformément au droit international.

130. Un accent particulier devrait être mis sur les droits des membres des groupes historiquement opprimés et sous-représentés, en particulier les enfants handicapés et les enfants appartenant à des groupes minoritaires.

131. **M^{me} Zoghbi** (Liban) dit que les multiples crises survenues au cours des quatre dernières années ont

lourdement pesé sur la santé et le bien-être des enfants de son pays. En plus de subir l'une des pires crises économiques mondiales depuis le XIX^e siècle, le Liban a également été confronté à des difficultés liées à l'explosion du port de Beyrouth et à la présence continue de plus de 1,5 million de Syriens déplacés. Les écoles publiques libanaises connaissent de graves difficultés depuis le début de la crise économique en 2019. La population a du mal à envoyer ses enfants à l'école et les enseignants ont fait des grèves répétées parce que leurs salaires ont considérablement perdu de leur valeur. Selon l'UNICEF, au moins 15 % des ménages ont retiré leurs enfants de l'école et 52 % ont réduit leurs dépenses d'éducation. Malgré les difficultés, les écoles publiques du Liban ont ouvert leurs portes aux enfants syriens déplacés afin qu'ils puissent jouir de leur droit à l'éducation. La communauté internationale est invitée à accroître son appui au Liban à cet égard.

132. Les récents affrontements violents à Aïn el-Héloué ont contraint l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à fermer les écoles, ce qui a touché plus de 11 000 enfants réfugiés palestiniens. Les enfants qui n'ont pas accès à l'éducation sont vulnérables à la violence, à la pauvreté et à l'extrémisme et sont davantage exposés au travail des enfants et aux mariages précoces. Les organismes des Nations Unies sont invités à aider le Gouvernement libanais à faire en sorte que chaque enfant au Liban ait le droit de profiter de son enfance.

133. **M^{me} Vmulisa** (Rwanda) dit que son pays a accompli des progrès substantiels en matière de droits de l'enfant. Le gouvernement, en collaboration avec les principaux ministères et institutions, a élaboré des politiques essentielles sur la protection des droits de l'enfant, notamment une politique consacrée à la protection des enfants dans le cyberspace. En outre, le Rwanda est doté d'un personnel dévoué, composé de travailleurs sociaux, de psychologues, de juristes, de responsables de l'application de la loi et de bénévoles de la protection de l'enfance, qui s'attachent à prévenir, à détecter et à traiter les cas de maltraitance et de négligence à l'égard des enfants.

134. Des améliorations sensibles ont été apportées dans le domaine de l'éducation. Le Rwanda a mis en œuvre une politique de gratuité de l'enseignement primaire et le pays affiche actuellement un taux de scolarisation primaire d'environ 95 %. Le Rwanda a également noué des partenariats avec des acteurs clés pour élaborer une stratégie nationale sur le genre et l'éducation qui vise à sensibiliser les parents et les représentants légaux aux avantages de l'éducation tout en s'attaquant aux normes

sociétales qui nuisent à la scolarisation et à l'apprentissage. Le Rwanda a également enregistré des succès dans le domaine des soins de santé. Entre 2000 et 2015, le pays a atteint la plus forte réduction annuelle moyenne au monde des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle, au moyen d'investissements ciblés dans le système de santé.

135. Si le Rwanda a accompli des progrès constants dans la réalisation de ses objectifs nationaux de développement, il subsiste des obstacles à la pleine réalisation des droits de l'enfant. Le système de protection de l'enfance doit être renforcé et des investissements sont nécessaires dans la santé de la petite enfance et l'éducation de qualité. La délégation rwandaise exhorte la communauté internationale à agir rapidement et de manière cohérente pour éliminer les violations des droits humains commises contre des enfants dans le monde entier et pour faire respecter les lois et normes internationales en matière de droits de l'enfant.

136. **M^{me} Rodríguez Mancía** (Guatemala) dit que, depuis 2019, son pays met en œuvre le modèle de prise en charge intégrale des enfants et des adolescents, qui prévoit des soins urgents tenant compte des questions de genre et des spécificités culturelles. Des lois ont été récemment adoptées pour lutter contre le harcèlement scolaire et pour éliminer la malnutrition en fournissant des repas à l'école. En 2022, un plan national de prévention de la violence sexuelle, de l'exploitation et de la traite des personnes a été lancé, qui met particulièrement l'accent sur les enfants et les jeunes.

137. À l'instar de ses homologues de la région, le Guatemala est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants et un lieu de traite des personnes. La délégation guatémaltèque est particulièrement préoccupée par la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, qui constitue une forme contemporaine d'esclavage. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour combattre ce fléau et protéger les enfants migrants.

138. La délégation guatémaltèque est également préoccupée par la maltraitance des enfants pendant les conflits armés, qui persiste malgré les efforts de la communauté internationale. Le Guatemala condamne le recrutement d'enfants et appelle les parties aux conflits à entamer de bonne foi des pourparlers de paix. Il condamne également les attaques aveugles contre les hôpitaux et les écoles ainsi que l'utilisation d'armes chimiques, qui ont causé la mort de milliers d'enfants. Le Guatemala est particulièrement alarmé par l'agression dévastatrice de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et par l'enlèvement et le transfert

d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie, qui constitue un crime en droit international.

139. Depuis la prise du pouvoir par les Taliban, la situation des droits humains des filles en Afghanistan s'est détériorée. Des mesures ont été prises pour restreindre l'accès des filles à l'éducation et aux soins de santé et pour entraver leur liberté de circulation et d'expression.

140. **M^{me} Fangco** (Philippines) dit que son pays a adopté des lois et des politiques visant à promouvoir et à protéger les droits des enfants dans les contextes de conflit, de changements climatiques et de catastrophes. La loi sur les secours d'urgence et la protection des enfants a été promulguée pour protéger les droits fondamentaux des enfants avant, pendant et après les catastrophes et autres situations d'urgence. Des lois ont également été adoptées pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé et pour assurer une intervention essentielle dans la petite enfance afin de favoriser un développement optimal.

141. Pour garantir la sécurité des enfants dans les environnements en ligne, le Congrès a adopté en 2022 une loi qui criminalise la production, la distribution ou la possession de contenus montrant des abus sexuels sur enfant. Les fournisseurs d'accès à Internet, les hébergeurs de contenu, les sites de réseaux sociaux et les institutions financières sont ainsi tenus de bloquer ce type de contenu. La loi met également en place des services pour le rétablissement, la réadaptation et la réintégration des enfants victimes.

142. Les Philippines facilitent la participation des enfants à toutes les questions qui les concernent. Le cadre national sur la participation des enfants énonce des normes minimales à cet égard, et le plan stratégique national connexe vise à encourager la participation des enfants dans la communauté, à l'école et dans d'autres institutions. Un guide portant sur la participation des enfants dans le contexte des crises de santé publique et de l'élaboration des politiques a été élaboré en 2023.

La séance est levée à 13 h 5.